



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 4 c) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

Projet de conclusions présenté par le Président

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-sixième session (juin 2012).
